

RCS : COLMAR  
Code greffe : 6851

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00323  
Numéro SIREN : 402 042 634  
Nom ou dénomination : 2AD

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2022 sous le numéro de dépôt 197

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE COLMAR

# RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES  
10, RUE DES AUGUSTINS  
CS 50466  
68020 COLMAR CEDEX  
TEL: 03.89.24.77.45

Me Murielle ROUGIER - Murielle ROUGIER  
20 rue du Sillon  
68100 Mulhouse

V/REF :  
N/REF : 95 B 323 / 2022-B-197

Le greffier du tribunal judiciaire de Colmar certifie qu'il a reçu le 28/12/2021,  
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le  
30/09/2019.

Concernant la société

2AD  
Société par actions simplifiée à associé unique  
17 Grand rue des Prés  
68240 Kaysersberg

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2022-B-197 le 07/01/2022  
R.C.S. COLMAR TJ 402 042 634 (95 B 323)

Fait à COLMAR le 07/01/2022,  
LE GREFFIER



**2 A D**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 100 000 Euros**  
**Siège social : 68240 KAYSERSBERG**  
**17, Grand Rue des prés**  
**402 042 634 R.C.S. COLMAR**

---

**B I L A N**  
déposé au Registre du Commerce et des Sociétés

**EXERCICE CLOS**  
**LE 30 SEPTEMBRE 2019**

**Certifié conforme,**  
**Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a cursive name, all underlined with a long horizontal stroke.



Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2AD</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="12"/>					
Adresse de l'entreprise : <b>177 RUE DE BALE</b>		Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="12"/>					
Numéro SIRET * <b>4 0 2 0 4 2 6 3 4 0 0 0 3 8</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le, <b>30092019</b>					
		N-1 <b>30092018</b>					
		Brut <b>1</b>	Amortissements, provisions <b>2</b>				
		Net <b>3</b>	Net <b>4</b>				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	18 401	2 471	802
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 086 305	1 086 305	1 086 305
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	4 500		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 381 090	1 613 348	1 636 374
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	757 476	99 686	100 602
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV	610 404	1 448 850
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE	613	613	613	
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 982	5 503	5 503		
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>4 774 853</b>	<b>4 256 777</b>	<b>4 251 599</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	251 473	251 473	206 219
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	5 602	5 602	6 118
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	108 331	655 215	581 178
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 161 402	1 161 402	664 846
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Disponibilités	CF	CG	221 709	221 709	461 456		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	45 054	45 054	61 896	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>108 331</b>	<b>2 340 454</b>	<b>1 981 712</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>4 883 184</b>	<b>6 597 231</b>	<b>6 233 311</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :			
		CP		CR			
848 424		Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2AD</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....100 000..... )	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 476	3 476
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/> )	DG	3 039 563	2 687 642
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>356 405</b>	<b>351 921</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TO TAL (I)</b>	DL	<b>3 509 444</b>	<b>3 153 039</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TO TAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TO TAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 505	62 628
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/> )	DV	985 427	779 741
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 024 045	1 092 718
	Dettes fiscales et sociales	DY	609 463	584 133
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	64 289	81 772
	Autres dettes	EA	363 186	414 160
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	39 874	65 120
<b>TO TAL (IV)</b>	EC	<b>3 087 788</b>	<b>3 080 272</b>	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
<b>TO TAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>6 597 231</b>	<b>6 233 311</b>	
<b>RENVOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 081 641	2 300 531
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 505	1 292	

		Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2AD</b>				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 889 252	FB	6 822	FC	5 896 074	5 868 973	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services *	FG	679 777	FH	13 183	FI	692 960
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		6 569 029	FK	20 005	FL	6 589 034	6 492 646
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	869	6 901	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	116 987	171 900	
	Autres produits (1) (11)					FQ	110 791	95 443	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>6 817 681</b>	<b>6 766 890</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 228 832	1 997 978	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(45 254)	6 601	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 401 022	1 474 296	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	110 199	62 304	
	Salaires et traitements *					FY	1 329 601	1 249 261	
	Charges sociales (10)					FZ	385 684	361 393	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *				GA	618 393	536 425
				} - dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	108 331
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	193 782	248 896	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>6 330 591</b>	<b>6 046 208</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>487 090</b>	<b>720 682</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	17 261	24 933	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	<b>17 261</b>	<b>24 933</b>	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		178 312	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 954	11 896	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>8 954</b>	<b>190 208</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>8 307</b>	<b>(165 275)</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>495 397</b>	<b>555 407</b>	

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2AD</b>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N		Exercice N-1		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 669	5 810		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	279 819	263 654		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>289 488</b>	<b>269 464</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 973	14 039		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	207 055	231 085		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG				
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>211 028</b>	<b>245 124</b>		
<b>4 - RES ULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>78 460</b>	<b>24 339</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>		HJ				
Impôts sur les bénéfices * <b>(X)</b>		HK	217 452	227 825		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>7 124 429</b>	<b>7 061 287</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>6 768 025</b>	<b>6 709 366</b>		
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>356 405</b>	<b>351 921</b>		
<b>REVOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	82 489	107 714	
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	7 933	67 581		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
DIVERS PRODUITS EXCEPTIONNELS				9 669		
PRODUITS EXCEPTIONNELS VALEUR NETTE COMPTABLE				279 819		
DIVERSES CHARGES EXCEPTIONNELLES			3 973			
CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEUR NETTE COMPTABLE			207 055			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## SOMMAIRE DE L'ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

			INFORMATIONS	
			PRODUITES	NON APPLICABLES
<b>(I) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE</b>			X	
<b>(II) REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>				
2.1	dérogations aux principes, règles et méthodes de base, comparabilité des exercices.		X	
2.2	choix effectués dans les options proposées par le code de commerce, le décret n°83.1020 du 29.11.83, le plan comptable général.		X	
2.21	méthode utilisée pour le calcul des amortissements		X	
2.22	méthode utilisée pour le calcul des provisions		X	
2.23	méthode utilisée pour l'évaluation des stocks et en-cours		X	
2.24	méthode utilisée pour l'évaluation du fonds de commerce		X	
<b>(III) COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT</b>				
3.1	état de l'actif immobilisé	TABLEAU N° 2054	X	
3.2	état des amortissements	TABLEAU N° 2055	X	
3.3	état des provisions	TABLEAU N° 2056	X	
3.4	état des échéances des créances et des dettes	TABLEAU N° 2057	X	
<b>INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR</b>				
3.5	éléments constitutifs des frais d'établissements			NA
3.6	éléments constitutifs des frais de recherche			NA
3.7	éléments constitutifs du fonds commercial			
3.8	produits à recevoir		X	
3.9	charges à payer		X	
4.0	charges constatées d'avance		X	
4.1	produits constatés d'avance		X	
4.2	composition du capital social		X	
4.3	parts bénéficiaires		X	
<b>(IV) ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>				
1.	crédit bail		X	
2.	engagements financiers		X	
3.	dettes garanties par des suretés réelles		X	
4.	comptes consolidés			
5.	entreprises liées		X	NA
6.	liste des filiales et participations		X	
<b>(V) INFORMATIONS OBLIGATOIRES DANS L'ANNEXE DE BASE</b>				
<b>RAPPEL</b>				
ce complément d'informations s'impose lorsque l'entreprise satisfait à 2 des 3 conditions suivantes				
total du bilan	> 4.000.000	EUROS		
chiffre d'affaires HT	> 8.000.000	EUROS		
nombre de salariés permanents	> 50	SALARIES		
5.1	montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance			NA
5.2	ventilation de l'impôt (is) entre éléments d'exploitation et éléments exceptionnels			NA
5.3	ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité			NA
5.4	ventilation par catégorie de l'effectif moyen			NA
5.5	indication des accroissements et allègements de la dette future d'impôt (décalage entre régime fiscal et traitement comptable).			NA

ANNEXE

annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le	30 SEPTEMBRE 2019		
dont le total est de	6 597 231	EUROS	
et au compte de resultat de l'exercice clos le	30 SEPTEMBRE 2019		
dont le total des produits est de	7 124 429	EUROS	
dégageant un resultat de	( Bénéfice )	356 405	EUROS

l'exercice écoulé a une durée de 12 mois recouvrant la période  
du 01.10.2018 au 30.09.2019

les notes et tableaux énumérés au sommaire ci-avant font partie intégrante des comptes annuels.

- | -

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Participation dans une nouvelle société en bourgogne franche-comté.

les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

continuité de l'exploitation,  
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,  
indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

#### **2.1 DEROGATIONS AUX PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASE, COMPARABILITE DES EXERCICES.**

selon l'autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014, aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

#### **2.2 CHOIX EFFECTUES DANS LES OPTIONS PROPOSEES PAR LE CODE DE COMMERCE,**

selon l'article 214-9 du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, à la définition et la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'a pas eu d'incidence significative sur ces comptes. En particulier il n'a pas été identifié d'immobilisations à amortir suivant le système des composants.

#### 2.21 METHODE UTILISEE POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou de revient.

le mode d'amortissement pour dépréciation choisi pour les différents postes d'immobilisations est précisé dans le tableau n° 2055.

DUREES MOYENNES D'AMORTISSEMENT	MODE	DUREE NOMBRE ANNEES
logiciels	L	1
constructions	L	NA
agencements constructions	L	5-10
installations techniques, materiel	L / D	1-5
agencements divers	L	5-10
materiel de transport	L	1-4
meublier, materiel de bureau	L / D	3-6

L = linéaire

D = dégressif

#### 2.22 METHODE UTILISEE POUR LE CALCUL DES PROVISIONS

les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

cette provision est constituée en fonction du risque encouru, chaque créance ayant fait l'objet d'une appréciation cas par cas.

#### 2.23 METHODE UTILISEE POUR L'EVALUATION DES STOCKS ET EN-COURS

les stocks sont évalués suivant la méthode: "premier entré, premier sorti".

la valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'accessoires.

#### 2.24 METHODE UTILISEE POUR L'EVALUATION DU FONDS DE COMMERCE

La durée d'utilisation de notre fonds commercial est non limitée et le fond commercial ne fait pas l'objet d'amortissement

- III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS  
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1 **ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**  
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2054
- 3.2 **ETAT DES AMORTISSEMENTS**  
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2055
- 3.3 **ETAT DES PROVISIONS**  
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2056
- 3.4 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**  
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2057
- 3.5 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS D'ETABLISSEMENT**  
NON APPLICABLE
- 3.6 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**  
NON APPLICABLE
- 3.7 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DU FONDS COMMERCIAL**

INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR

PRODUITS A RECEVOIR

3.8 MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

PRODUITS	EXPLOITATION	395 923
PRODUITS	FINANCIERS	210
PRODUITS	EXCEPTIONNELS	0

NB les montants sont indiqués HT TOTAL xx 396 133

CHARGES A PAYER

3.9 MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

	MONTANT DEDUCTIBLE	MONTANT NON DEDUCTIBLE
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ORGANISMES DE CREDIT	1 505	0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERS DIVERS	0	0
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	581 898	0
DETTE FISCALES ET SOCIALES	426 943	5 038
DETTE SUR IMMOBILISATIONS	0	0
AUTRES DETTES	283 384	0

NB les montants sont indiqués HT TOTAL ( DEDUCTIBLE + NON DEDUCTIBLE ) 1 293 730 5 038  
 TOTAL 1 298 768

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

4.0 MONTANT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

CHARGES	EXPLOITATION	45 054
CHARGES	FINANCIERES	0
CHARGES	EXCEPTIONNELLES	0

TOTAL xx 45 054

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

4.1 MONTANT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

PRODUITS	EXPLOITATION	39 874
PRODUITS	FINANCIERS	0
PRODUITS	EXCEPTIONNELS	0

TOTAL xx 39 874

INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR

( SUITE )

4.2 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL		NOMBRE	VALEUR
		xx	NOMINALE
parts sociales	en début d'exercice		
parts sociales	émises pendant l'exercice	2 000	50
parts sociales	remboursées pendant l'exercice		
parts sociales	en fin d'exercice	2 000	50

- IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

REDEVANCES RESTANT A PAYER		CREDIT BAIL		MONTANT
CREDIT BAIL	MOBILIER			0
CREDIT BAIL	IMMOBILIER			0
TOTAL		xx		0

ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS		MONTANT
EFFETS ESCOMPTEES		0
AVAL CAUTIONS		0
ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION		114 886
FRAIS FINANCIERS A ECHOIR SUR EMPRUNTS		0
AUTRES ENGAGEMENTS		0
TOTAL		xx 114 886

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES		MONTANT
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ORGANISMES DE CREDIT		0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		0
AUTRES		0
TOTAL		xx 0

**ENTREPRISES LIEES**

5.0 ( indication des informations y afférentes résultant du bilan et compte de résultat )

SARL ALSACAFE ( SIRET 332 847 698 000 54 )  
SARL AGDC ( SIRET 381 494 244 000 50 )

SOCIETE CONSOLIDANTE : SARL 2AD  
177 RUE DE BALE 68 490 BANTZENHEIM  
SIRET 402 042 634 000 38

6.0

**LISTE DES PARTICIPATIONS**

SARL ALSACAFE 99,98%  
( 8299 parts sur un total de 8 300 parts )

SCI MERCURE 99,00%  
( 99 parts sur un total de 100 parts )

SCI DAGE 1,00%  
( 1 parts sur un total de 100 parts )

SARL AGDC 99,92%  
( 1 224 parts sur un total de 1 225 parts )

SAS DA PARTICIPATION 9,75%  
( 300 000 actions sur un total de 3 228 017 actions )

SCI ROBUSTA 99,00%

PRODIA + 1,96%

C2S 66,66%

2ADBFC 100,00%

- V - INFORMATIONS OBLIGATOIRES DANS L'ANNEXE DE BASE

RAPPEL

ce complément d'informations s'impose lorsque l'entreprise satisfait  
à 2 des 3 conditions suivantes

total du bilan	> 4.000.000	EUROS
chiffre d'affaires HT	> 8.000.000	EUROS
nombre de salariés permanents	> 50	SALARIES

5.1 MONTANT DES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION , DE DIRECTION ,  
DE SURVEILLANCE

non communiqué car cette information conduirait a divulguer des rémunérations individuelles

5.2 VENTILATION DE L'IMPOT (is ) ENTRE ELEMENTS D'EXPLOITATION ET ELEMENTS EXCEPTIONNELS

RESULTAT	COURANT
RESULTAT	EXCEPTIONNEL
RESULTAT	TOTAL

MONTANT

0

5.3 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

non communiqué

5.4 VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF MOYEN

non communiqué

5.5 INDICATION DES ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT  
décalage entre régime fiscal et traitement comptable

Application de l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30.12.1987.  
(Régime Fiscal spécifique en faveur des Groupes de Sociétés).



**2 A D**  
**Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros**  
**Siège social : 68240 KAYSERSBERG - 17, Grand Rue des prés**  
**402 042 634 R.C.S. COLMAR**

---

**Procès-verbal des décisions de l'associé unique  
en date du 31 mars 2020**

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**  
**Exercice clos le 30 septembre 2019**

**TROISIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT**

La réserve légale ayant atteint le dixième du capital social, l'associé unique décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 356 404,61 EUR, au compte « Autres réserves ».

L'associé unique reconnaît en outre, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'au titre des trois exercices précédents, le montant des dividendes distribués, ainsi que le montant des revenus distribués éligibles et non éligibles à la réfaction légale, se sont élevés à :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction légale		Revenus non éligibles à la réfaction légale
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2015/2016	--	--	--
Distribution exceptionnelle du 27.07.2017	157 500 EUR	--	--
2016/2017	--	--	--
Distribution exceptionnelle du 01.02.2018	150 000 EUR	--	--
2017/2018	--	--	--
Distribution exceptionnelle du 02.12.2019	200 000 EUR	--	--

**DECISION**

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité à l'unanimité par l'assemblée générale des associés du 31 mars 2020.

**Le Président**



**2 A D**  
**Société par actions simplifiée au capital de 100 000 Euros**  
**Siège social : 68240 KAYSERSBERG - 17, Grand Rue des prés**  
**402 042 634 R.C.S. COLMAR**

---

**Rapport de gestion du Président**

**Exercice clos le 30 septembre 2019**

Conformément à la loi et aux statuts, le Président, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 par l'associé unique, a établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé.

Le présent rapport a pour objet de compléter les informations qui sont données dans les documents de fin d'exercice, et d'informer sur la conduite des affaires sociales.

\* \*  
\*

**1. Situation et activité de la société**

L'exercice clos le 30 septembre 2019 se caractérise par une progression du chiffre d'affaires global, de l'ordre de 1,48 %.

Dans le même temps, les charges ont augmenté d'environ 4,7 %, ce qui explique la baisse du résultat d'exploitation, lequel ressort néanmoins largement bénéficiaire à la clôture dudit exercice.

Il est précisé que les investissements (immobilisations corporelles) réalisés au cours de l'exercice écoulé se sont élevés à 798 107 EUR, et ont concerné :

- . des installations techniques pour 750 446 EUR
- . des installations générales pour 5 200 EUR
- . du matériel de transport pour 39 463 EUR
- . du matériel de bureau et mobilier informatique pour 2 998 EUR.

Il est rappelé par ailleurs :

- Que la société a souscrit au capital de la société 2 AD BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
- Sigle 2AD BFC, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 EUR, dont le siège social est désormais fixé à 21200 LEVERNOIS - Zone Artisanale Les Bonnes Filles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 849 342 407 ; laquelle société :



. a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée en date du 04 mars 2019 par voie d'apport en numéraire par la société à hauteur de 20 000 EUR ;

. a procédé, aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15 mars 2019, à l'acquisition d'un fonds de commerce de vente à emporter et distribution automatique de produits alimentaires et boissons non alcoolisées, sis à exploité à 21490 NORGES-LA-VILLE - 7, rue de Beauregard.

- Que la participation de la société dans le capital de la société PRODIA +, société anonyme au capital de 489 856 EUR, dont le siège social est à 69800 SAINT-PRIEST - Parc Technoland - 2, allée du Lazio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 440 852 671, a été portée à 1,96% (+ 50 actions à 149 EUR).

En ce qui concerne le personnel, rien de particulier n'est à signaler. L'effectif moyen est demeuré stable avec 42 salariés à la clôture de l'exercice.

## **2. Activités en matière de recherche et développement**

La société n'a conduit aucune action en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## **3. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

## **4. Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir**

En ce qui concerne l'exercice en cours, nous espérons consolider l'ensemble des résultats.

## **5. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière**

- Le **chiffre d'affaires hors taxes** s'est élevé à 6 589 034 EUR, contre 6 492 646 EUR au 30 septembre 2018.

- Le **résultat d'exploitation** est bénéficiaire de 487 090 EUR (contre un bénéfice de 720 682 EUR au 30 septembre 2018), après :

. dotation aux amortissements à hauteur de 618 393 EUR

. constitution de provisions sur comptes-clients à hauteur de 108 331 EUR.

- Compte-tenu des produits et charges financiers, le **résultat courant avant impôts** est bénéficiaire de 495 397 EUR, contre un bénéfice de 555 407 EUR au 30 septembre 2018.



## **8. Affectation du résultat**

La répartition du résultat proposée est conforme à la loi et aux statuts.

La réserve légale ayant atteint le dixième du capital social, il est proposé d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 356 404,61 EUR, au compte « Autres réserves ».

## **9. Rappel des dividendes distribués**

Il est rappelé, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ainsi que le montant des revenus distribués éligibles et non éligibles à la réfaction légale, à savoir :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction légale		Revenus non éligibles à la réfaction légale
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2015/2016	--	--	--
Distribution exceptionnelle en date du 27.07.2017	157 500 EUR	--	--
2016/2017	--	--	--
Distribution exceptionnelle en date du 01.02.2018	150 000 EUR	--	--
2017/2018	--	--	--
Distribution exceptionnelle en date du 02.12.2019	200 000 EUR	--	--

## **10. Filiales et participations**

Il est rappelé que la société détenait, à la clôture de l'exercice écoulé, les participations suivantes :

- A hauteur de 99,98% dans le capital de la société ALSACAFE AUTOMATES, société à responsabilité limitée au capital de 100 015 EUR, dont le siège est à 67720 WEYERSHEIM - 7, rue de la Forêt Noire, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 332 847 698.

Les résultats de cette société au 30 septembre 2019 sont les suivants :

- produits d'exploitation hors taxes .....	3 335 802 EUR
- charges d'exploitation .....	3 020 303 EUR
- résultat d'exploitation .....	315 498 EUR
- résultat financier .....	- 7 864 EUR
- résultat exceptionnel .....	1 058 EUR
- impôt sur les sociétés .....	96 304 EUR
- résultat net comptable .....	212 389 EUR



- A hauteur de 99,92% dans le capital de la société AGDC (anciennement dénommée JEDE ALSACE), société à responsabilité limitée au capital de 24 500 EUR, dont le siège est à 67720 WEYERSHEIM - 7, rue de la Forêt Noire, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 381 494 244.

Les résultats de cette société au 30 septembre 2019 sont les suivants :

- produits d'exploitation hors taxes .....	731 149 EUR
- charges d'exploitation.....	608 074 EUR
- résultat d'exploitation.....	123 075 EUR
- résultat financier.....	- 1 226 EUR
- résultat exceptionnel .....	2 547 EUR
- impôt sur les sociétés .....	40 112 EUR
- résultat net comptable .....	84 283 EUR

- A hauteur de 99% dans le capital de la société SCI MERCURE, société civile au capital de 1 000 EUR, dont le siège est à 68240 KAYSERSBERG - 17, Grand'Rue des Prés, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 517 717 377.

Les résultats de cette société au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- produits d'exploitation hors taxes .....	39 564 EUR
- charges d'exploitation.....	16 038 EUR
- résultat d'exploitation.....	23 526 EUR
- résultat financier.....	-1 899 EUR
- résultat exceptionnel .....	0 EUR
- résultat net comptable .....	21 628 EUR

- A hauteur de 99% dans le capital de la société SCI ROBUSTA, société civile au capital de 1 000 EUR, dont le siège est à 68240 KAYSERSBERG - 15, Grand'Rue des Prés, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 808 533 673.

Les résultats de cette société au 31 décembre 2018 sont les suivants :

- produits d'exploitation hors taxes .....	201 718 EUR
- charges d'exploitation.....	104 566 EUR
- résultat d'exploitation.....	97 152 EUR
- résultat financier.....	-22 323 EUR
- résultat exceptionnel .....	-36 EUR
- résultat net comptable .....	74 792 EUR

- A hauteur de 66,66% dans le capital de la société C.2S, société à responsabilité limitée au capital de 9 000 EUR, dont le siège est à 71100 CHALON-SUR-SAONE - 15, rue Saint-Georges, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône sous le numéro 513 384 818.

*D*

Les résultats de cette société au 30 septembre 2019 sont les suivants :

- produits d'exploitation hors taxes .....	271 665 EUR
- charges d'exploitation .....	265 238 EUR
- résultat d'exploitation .....	6 427 EUR
- résultat financier .....	-40 EUR
- résultat exceptionnel .....	-2 850 EUR
- résultat net comptable .....	7 787 EUR

- A hauteur de 9,29% dans le capital de la société DA PARTICIPATION, société par actions simplifiée au capital de 195 900,85 EUR, dont le siège est à 69800 SAINT-PRIEST - Parc Technoland - Bâtiment B - Allée du Lazio, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 509 644 217.

Il est précisé qu'aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 décembre 2018, les associés de la société DA PARTICIPATION ont décidé la dissolution anticipée de ladite société et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. ; rappel étant fait que la participation de la société dans le capital de la société DA PARTICIPATION est intégralement provisionnée dans les comptes de la société.

- A hauteur de 1,96% dans le capital de la société PRODIA +, société anonyme à conseil d'administration au capital de 489 856 EUR, dont le siège est à 69800 SAINT PRIEST - Parc Technoland - 2, allée du Lazio, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 440 852 671.

Les résultats de cette société au 31 décembre 2018 se soldent par un bénéfice de 197 227 EUR.

- A hauteur de 1% dans le capital de la société SCI DAGE, société civile au capital de 1 524,49 EUR, dont le siège est à 68240 KAYSERSBERG - 17, Grand'Rue des Près, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar sous le numéro 411 827 967.

Les résultats de cette société au 31 décembre 2018 se soldent par un bénéfice de 83 359 EUR.

## **11. Intégration fiscale**

Il est rappelé que la société, ainsi que les sociétés ALSACAFE AUTOMATES et AGDC, ont opté pour le régime de l'intégration fiscale.

En conséquence, la société s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus sur l'ensemble des résultats des sociétés du Groupe intégré.



## **12. Informations sur la participation des salariés au capital**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucun plan de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

## **13. Informations concernant le capital social**

Il est rappelé :

- que la société n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions des articles L 233-29 et L 233-30 du Code de Commerce ;
- que, conformément aux dispositions de l'article L 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, la société n'a réalisé aucune opération d'achat, d'offre ou d'attribution gratuite de ses propres actions au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ;
- que la société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital et qu'elle ne réalise pas d'opérations susceptibles de porter atteinte aux titulaires de ces titres selon les dispositions de l'article L 228-99 du Code de Commerce.

## **14. Information sur les succursales**

En application des dispositions de l'article L 232-1 du Code de commerce, il est déclaré que la société ne détient aucune succursale.



## **15. Information sur les prêts interentreprises**

En application de l'article L 511-6 du Code Monétaire et Financier, il est précisé que la société n'a consenti aucun prêt à des microentreprises, à des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques, à l'exception des avances consenties dans le cadre de la convention de trésorerie intra-groupe.

\* \*  
\*

Je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles, et vous invite à statuer sur les résolutions proposées.

**Le Président**



**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

concernant

**2 AD**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de €. 100.000,00

**17 Grand Rue des Prés  
68240 KAYSERSBERG**

-----

**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2019**

Période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019

Monsieur l'Associé,

## **I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé Unique en date du 29 mars 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2 AD SAS relatifs à l'exercice clos le 30.09.2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. FONDEMENT DE L'OPINION**

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous avons estimé que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01.10.2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

L'évaluation des titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30.09.2019 s'établit à 1.448.850.- €, a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables décrites dans l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et, pour ce qui concerne les estimations, le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimerons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

.../...

#### **IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### **V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

#### **VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs, et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

.../...

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels, et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mulhouse, le 12 mars 2020



NORME AUDIT SAS  
Commissaire aux Comptes  
Représentée par G. CHAPUIS

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2AD</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>						
Adresse de l'entreprise : <b>177 RUE DE BALE</b>		68490 BANTZENHEIM						
Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * <b>4 0 2 0 4 2 6 3 4 0 0 0 3 8</b>								
		Exercice N, clos le, <b>30092019</b>						
		N-1 <b>30092018</b>						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	20 873	18 401	2 471	802
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 086 305		1 086 305	1 086 305
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	4 500	4 500		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 994 438	3 381 090	1 613 348	1 636 374
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	857 161	757 476	99 686	100 602
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	2 059 254	610 404	1 448 850	1 421 400
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
Autres titres immobilisés	BD	BE	613		613	613		
Prêts	BF	BG						
Autres immobilisations financières *	BH	BI	8 485	2 982	5 503	5 503		
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>9 031 630</b>	<b>4 774 853</b>	<b>4 256 777</b>	<b>4 251 599</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	251 473		251 473	206 219
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	5 602		5 602	6 118
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	763 546	108 331	655 215	581 178
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 161 402		1 161 402	664 846
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Disponibilités	CF		CG	221 709		221 709	461 456	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	45 054		45 054	61 896	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>2 448 786</b>	<b>108 331</b>	<b>2 340 454</b>	<b>1 981 712</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		<b>CC</b>	<b>IA</b>	<b>11 480 415</b>	<b>4 883 184</b>	<b>6 597 231</b>	<b>6 233 311</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		848 424		



\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2AD</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....100 000..... )	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 476	3 476
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/> )	DG	3 039 563	2 687 642
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b> (bénéfice ou perte)	DI	356 405	351 921
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TO TAL (I)</b>	DL	3 509 444	3 153 039
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TO TAL (II)</b>		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TO TAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 505	62 628
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )	DV	985 427	779 741
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 024 045	1 092 718
	Dettes fiscales et sociales	DY	609 463	584 133
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	64 289	81 772
	Autres dettes	EA	363 186	414 160
Compte régul.	EB	39 874	65 120	
<b>TO TAL (IV)</b>	EC	3 087 788	3 080 272	
Ecarts de conversion passif *	ED			
<b>TO TAL GENERAL (I à V)</b>	EE	6 597 231	6 233 311	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 081 641	2 300 531	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	BH	1 505	1 292	

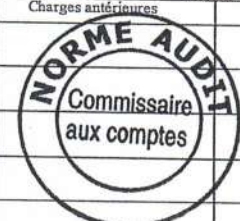


\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 2AD		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
						Exercice (N-1)			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	5 889 252	FB	6 822	FC	5 896 074	5 868 973	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services *	FG	679 777	FH	13 183	FI	692 960
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		6 569 029	FK	20 005	FL	6 589 034	6 492 646
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	869	6 901	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	116 987	171 900	
	Autres produits. (1) (11)					FQ	110 791	95 443	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>6 817 681</b>	<b>6 766 890</b>
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	2 228 832	1 997 978
		Variation de stock (marchandises) *					FT	(45 254)	6 601
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV			
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 401 022	1 474 296	
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	110 199	62 304	
Salaires et traitements *						FY	1 329 601	1 249 261	
Charges sociales (10)						FZ	385 684	361 393	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *				GA	618 393	536 425
				} - dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	108 331	109 054
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
Autres charges (12)					GE	193 782	248 896		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>6 330 591</b>	<b>6 046 208</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	17 261	24 933	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	<b>17 261</b>	<b>24 933</b>	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		178 312	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 954	11 896	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	<b>8 954</b>	<b>190 208</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>									
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GV	<b>8 307</b>	<b>(165 275)</b>	
						GW	<b>495 397</b>	<b>555 407</b>	



Désignation de l'entreprise <u>SAS 2AD</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 669	5 810
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	279 819	263 654
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>289 488</b>	<b>269 464</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 973	14 039
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	207 055	231 085
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>211 028</b>	<b>245 124</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	<b>78 460</b>	<b>24 339</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	217 452	227 825
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	<b>7 124 429</b>	<b>7 061 287</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	<b>6 768 025</b>	<b>6 709 366</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	<b>356 405</b>	<b>351 921</b>
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	82 489	107 714
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1J		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	1K		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	RC		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	7 933	67 581
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A3			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	A4			
		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
DIVERS PRODUITS EXCEPTIONNELS			9 669	
PRODUITS EXCEPTIONNELS VALEUR NETTE COMPTABLE			279 819	
DIVERSES CHARGES EXCEPTIONNELLES		3 973		
CHARGES EXCEPTIONNELLES VALEUR NETTE COMPTABLE		207 055		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	



\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le dont le total est de	30 SEPTEMBRE 2019	6 597 231	EUROS
et au compte de resultat de l'exercice clos le dont le total des produits est de	30 SEPTEMBRE 2019	7 124 429	EUROS
dégageant un resultat de	( Bénéfice )	356 405	EUROS

l'exercice écoulé a une durée de 12 mois recouvrant la période  
du 01.10.2018 au 30.09.2019

les notes et tableaux énumérés au sommaire ci-avant font partie intégrante des comptes annuels.

- I -

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Participation dans une nouvelle société en bourgogne franche-comté.



- II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

continuité de l'exploitation,  
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,  
indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

**2.1 DEROGATIONS AUX PRINCIPES, REGLES ET METHODES DE BASE, COMPARABILITE DES EXERCICES.**

selon l'autorité des normes comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014, aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

**2.2 CHOIX EFFECTUES DANS LES OPTIONS PROPOSEES PAR LE CODE DE COMMERCE,**

selon l'article 214-9 du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, à la définition et la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'a pas eu d'incidence significative sur ces comptes. En particulier il n'a pas été identifié d'immobilisations à amortir suivant le système des composants.



#### 2.21 METHODE UTILISEE POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou de revient.

le mode d'amortissement pour dépréciation choisi pour les différents postes d'immobilisations est précisé dans le tableau n° 2055.

DUREES MOYENNES D'AMORTISSEMENT	MODE	DUREE NOMBRE ANNEES
logiciels	L	1
constructions	L	NA
agencements constructions	L	5-10
installations techniques, materiel	L / D	1-5
agencements divers	L	5-10
matériel de transport	L	1-4
meublier, matériel de bureau	L / D	3-6

L = linéaire

D = dégressif

#### 2.22 METHODE UTILISEE POUR LE CALCUL DES PROVISIONS

les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

cette provision est constituée en fonction du risque encouru, chaque créance ayant fait l'objet d'une appréciation cas par cas.

#### 2.23 METHODE UTILISEE POUR L'EVALUATION DES STOCKS ET EN-COURS

les stocks sont évalués suivant la méthode: "premier entré, premier sorti".

la valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais d'accessoires.

#### 2.24 METHODE UTILISEE POUR L'EVALUATION DU FONDS DE COMMERCE

La durée d'utilisation de notre fonds commercial est non limitée et le fond commercial ne fait pas l'objet d'amortissement



- III - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS  
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1 **ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**  
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2054
- 3.2 **ETAT DES AMORTISSEMENTS**  
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2055
- 3.3 **ETAT DES PROVISIONS**  
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2056
- 3.4 **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**  
SE REPORTER AU TABLEAU N° 2057
- 3.5 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS D'ETABLISSEMENT**  
NON APPLICABLE
- 3.6 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**  
NON APPLICABLE
- 3.7 **ELEMENTS CONSTITUTIFS DU FONDS COMMERCIAL**



INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR

PRODUITS A RECEVOIR

3.8 MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

PRODUITS	EXPLOITATION			
PRODUITS	FINANCIERS			395 923
PRODUITS	EXCEPTIONNELS			210
				0
NB	les montants sont indiqués HT		TOTAL	xx 396 133

CHARGES A PAYER

3.9 MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

	MONTANT DEDUCTIBLE	MONTANT NON DEDUCTIBLE
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ORGANISMES DE CREDIT	1 505	0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERS DIVERS	0	0
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	581 898	0
DETTE FISCALES ET SOCIALES	426 943	5 038
DETTE SUR IMMOBILISATIONS	0	0
AUTRES DETTES	283 384	0
NB	les montants sont indiqués HT	
	TOTAL (DEDUCTIBLE + NON DEDUCTIBLE)	TOTAL
	1 293 730	5 038
	1 298 768	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

MONTANT

4.0 MONTANT DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

CHARGES	EXPLOITATION			
CHARGES	FINANCIERES			45 054
CHARGES	EXCEPTIONNELLES			0
				0
		TOTAL	xx	45 054

PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

4.1 MONTANT DES PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

PRODUITS	EXPLOITATION			
PRODUITS	FINANCIERS			39 874
PRODUITS	EXCEPTIONNELS			0
				0
		TOTAL	xx	39 874



INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR

( SUITE )

4.2 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL		NOMBRE	VALEUR
		xx	NOMINALE
parts sociales	en début d'exercice		
parts sociales	émises pendant l'exercice	2 000	50
parts sociales	remboursées pendant l'exercice		
parts sociales	en fin d'exercice	2 000	50

- IV - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

REDEVANCES RESTANT A PAYER		CREDIT BAIL		MONTANT
CREDIT BAIL	MOBILIER			0
CREDIT BAIL	IMMOBILIER			0
TOTAL		xx		0

ENGAGEMENTS FINANCIERS DIVERS		MONTANT
EFFETS ESCOMPTEES		0
AVAL CAUTIONS		0
ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSION		114 886
FRAIS FINANCIERS A ECHOIR SUR EMPRUNTS		0
AUTRES ENGAGEMENTS		0
TOTAL		xx 114 886

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES		MONTANT
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES ORGANISMES DE CREDIT		0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		0
AUTRES		0
TOTAL		xx 0



ENTREPRISES LIEES

5.0 ( indication des informations y afférentes résultant du bilan et compte de résultat )

SARL ALSACAFE (SIRET 332 847 698 000 54 )  
SARL AGDC ( SIRET 381 494 244 000 50 )

SOCIETE CONSOLIDANTE : SARL 2AD  
177 RUE DE BALE 68 490 BANTZENHEIM  
SIRET 402 042 634 000 38

6.0

LISTE DES PARTICIPATIONS

SARL ALSACAFE 99,98%  
( 8299 parts sur un total de 8 300 parts )

SCI MERCURE 99,00%  
( 99 parts sur un total de 100 parts )

SCI DAGE 1,00%  
( 1 parts sur un total de 100 parts )

SARL AGDC 99,92%  
( 1 224 parts sur un total de 1 225 parts )

SAS DA PARTICIPATION 9,75%  
( 300 000 actions sur un total de 3 228 017 actions )

SCI ROBUSTA 99,00%

PRODIA + 1,96%

C2S 66,66%

2ADBFC 100,00%



- V - INFORMATIONS OBLIGATOIRES DANS L'ANNEXE DE BASE

RAPPEL

ce complément d'informations s'impose lorsque l'entreprise satisfait  
à 2 des 3 conditions suivantes

total du bilan	> 4.000.000	EUROS
chiffre d'affaires HT	> 8.000.000	EUROS
nombre de salariés permanents	> 50	SALARIES

5.1 MONTANT DES REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION , DE DIRECTION ,  
DE SURVEILLANCE

non communiqué car cette information conduirait a divulguer des rémunérations individuelles

5.2 VENTILATION DE L'IMPOT (is ) ENTRE ELEMENTS D'EXPLOITATION ET ELEMENTS EXCEPTIONNELS

MONTANT

RESULTAT	COURANT
RESULTAT	EXCEPTIONNEL
RESULTAT	TOTAL

0

5.3 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

non communiqué

5.4 VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF MOYEN

non communiqué

5.5 INDICATION DES ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT  
décalage entre régime fiscal et traitement comptable

Application de l'article 68 de la loi n° 87-1060 du 30.12.1987.  
(Régime Fiscal spécifique en faveur des Groupes de Sociétés).

